

# Vous êtes professionnel libéral de santé

Pour participer aux missions de la plateforme, vous pouvez nous solliciter afin de signer une convention de partenariat.

La plateforme préconise / coordonne / organise les bilans d'intervention précoce et les séances pour des enfants à risque de TND.

Vous contribuez à l'élaboration du diagnostic et à la co-construction du parcours de soins de l'enfant.



## Nos Missions



### INFORMATION

sur les troubles neuro développementaux



### ACCOMPAGNEMENT

La famille dans les parcours de soin



### COORDINATION

Les parcours de bilans et d'interventions précoces



### APPUI RESSOURCE

Auprès des professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne



### ORIENTATION

Vers une structure de 2<sup>nd</sup> ligne

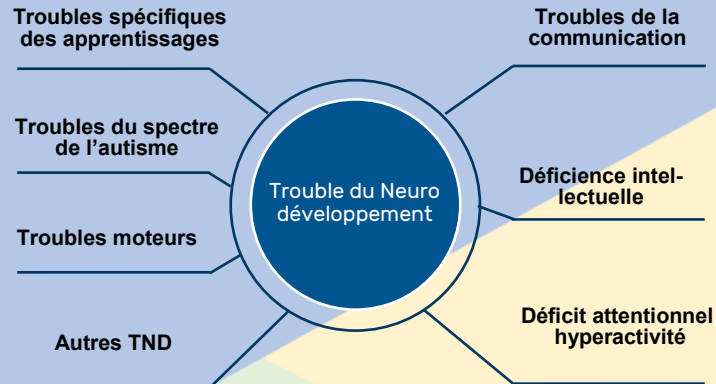


### MOBILISATION

Des ressources du territoire

## Pourquoi parle-t-on de TND ?

Les troubles du neurodéveloppement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur et/ou affectif.



Pour les enfants de 0 à 12 ans avec suspicion de Troubles du Neuro Développement (TND)



## Soins

Financés par la CPAM



<https://pole-hainaut-cambresis.apf-francehandicap.org/plateforme-coordination-orientation-pco>



[pco.hainaut@apf.asso.fr](mailto:pco.hainaut@apf.asso.fr)



06 07 31 06 97



4 rue Jean Dauby  
VALENCIENNES  
59300



P C O  
Hainaut

Plateforme de Coordination et d'Orientation

# 0 – 6 ans



## Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 6 ans révolus avec suspicion de trouble du Neurodéveloppement

## Comment adresser ?

Le médecin complète le « **guide de repérage des troubles du neurodéveloppement chez les enfants** » et le transmet à la plateforme avec **ses préconisations**.

## Vous êtes professionnel de la petite enfance



Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans le repérage des premiers signes d'appels.

**Avec l'accord des parents**, vous pourrez adresser l'enfant à la PCO via le médecin.

# PCO du Hainaut 0 – 12 ans

Vous trouverez les livrets de repérage sur le site :

[www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)



**Admission à la PCO en commission médicale**



**Construction du parcours** avec la famille et en lien avec le médecin référent



**Mobilisation**  
Du forfait d'intervention précoce :  
**Ergothérapie**  
**Psychologie**  
**Psychomotricité**



**Coordination des soins**  
En vue de poser un diagnostic



**Orientation**  
En lien avec la famille

# 7 – 12 ans



## Pour qui ?

Pour les enfants de 7 à 11 ans révolus présentant un écart significatif du développement et/ou des acquisitions relatives au fonctionnement scolaire et social, suggérant un TND

## Comment adresser ?

Le médecin scolaire et/ou tout autre médecin complète :

- Le **volet médical** après avoir pris connaissance du :
  - **Volet enseignant**, préalablement rempli par l'équipe éducative
  - **Volet famille** rempli par les parents
- Le **formulaire d'adressage** avec ses préconisations

## Vous êtes professionnel de l'éducation nationale

Les difficultés de l'enfant persistent malgré les mesures d'accompagnements pédagogiques mises en place dans le livret de parcours inclusif.

**Avec l'accord des parents**, vous pourrez adresser l'enfant à la PCO via un médecin et prendre contact avec l'enseignant ressource TND de la PCO.